

Conditions de sécurité nécessaires à l'établissement d'un marché dans le quartier nord ; interpellation introduite par Mme Elodie Cornez, Conseillère communale.

M. le Bourgmestre,
M. le Président,
Mmes et Mrs les Echevins,
Mmes et Mrs les Conseillers communaux,

Lors du conseil communal du 15 novembre 2023, le conseil a voté à l'unanimité moins une voix une résolution relative aux conditions de sécurité nécessaires à l'établissement d'un marché dans le quartier nord visant à ce que soit réalisées:

- une étude de solidité et de stabilité des sols, en ce compris une consultation avec l'architecte du projet pour une évaluation de la durabilité des sols et des revêtements,
- une étude de mobilité,
- une évaluation des coûts, et
- une concertation avec les commerçants,

et que les résultats de ces études, évaluation des coûts et compte-rendu de concertation soient présentés au conseil communal pour éclairer ses délibérations sur l'organisation du marché Nord et ce, au plus tard en mars 2024.

Pourriez-vous nous éclairer sur l'état d'avancement de ces différents points?

En vous remerciant pour vos réponses,



Elodie Cornez
Conseillère communale Ecolo-Groen
Rue Traversière 98
1210 Saint-Josse-ten-Noode